

SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

Docteur Guy TURPIN
Chef de Service

Madame Anissia DUTEY
FF Cadre Supérieur de Santé

Monsieur Bruno NIVET
Kinésithérapeute

Monsieur Charlie GUILHERMET
Educateur APA

Madame Adeline FRADET
Diététicienne

Madame Elisa PONTLEVY
Assistante Sociale

Madame Anne BERGEAULT
Secrétaire Médicale

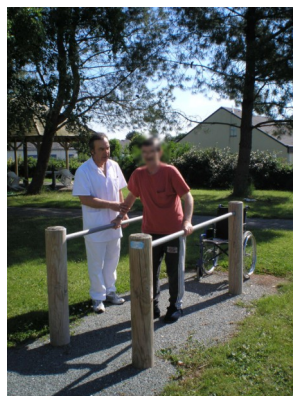
~~~~~

**Autres professionnels présents dans  
l'établissement :**

**Madame Maëva PILLON**  
*Psychologue*



Parcours de santé



## CENTRE HOSPITALIER DE CHATILLON SUR INDRE

**Monsieur Serge BARRAT**  
*Directeur de l'établissement*

### SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

13, avenue de Verdun  
36700 CHATILLON SUR INDRE  
Standard : 02.54.02.33.33  
Mail : [hopital@ch-chatillon.fr](mailto:hopital@ch-chatillon.fr)

#### Service :

- cadre supérieur de santé : 02.54.02.31.92
- cadre de santé : 02.54.02.31.82
- secrétaire médicale : 02.54.02.30.55
- bureau infirmier : 02.54.02.31.84
- télécopie : 02.54.02.30.56



## SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION



## Présentation du service des Soins de Suite et de Réadaptation :



Chambres



Salle de bain  
ou cabinet  
de toilette  
privatif



Salle de bain  
du service



Le service comprend 35 lits.

Modalités d'admission : la demande d'admission doit être adressée par fax au cadre de santé du service. Elle sera validée par le médecin chef.

En dehors du suivi médical et des soins courants prodigués par les IDE et les aides soignantes 24h/24, le service propose :

- des soins de kinésithérapie ,
- un accompagnement nutritionnel par une diététicienne,
- un accompagnement pour les patients en fin de vie avec la possibilité d'intervention de l'équipe d'appui départementale en soins palliatifs,
- un accompagnement social : une assistante sociale organise le retour à domicile avec le patient et/ou son entourage mais également les aide dans leurs démarches de placement en institution.

Sur prescription médicale, la psychologue et les ergothérapeutes de l'établissement peuvent intervenir.

L'admission en SSR est prononcée pour une durée de 20 jours, renouvelable sur décision médicale.

Dès l'admission du patient, sa sortie du service est abordée avec lui et ses proches.



Salle à  
manger



Salle de  
kinésithérapie



Salle  
d'ergothérapie